

L'HOMME DE LA ROCHE. CHRONIQUE

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an. . . 16 francs.
Pour six mois. . . 8
Pour trois mois. . . 4
On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,

Rue Mercière, 58 au 1^{er}.

DE LA VILLE DE LYON,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1^{er}. Une boîte est placée à la porte. On rendra compte de tous les ouvrages dont 2 exemplaires seront déposés au Bureau.

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces. — Lithographies, etc.

CHRONIQUE LOCALE.

Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, en date du 13 mars, MM. Gerin frères, marchands-fabricants de soieries, rue St-Polycarpe, ont été déclarés en faillite. — Syndic, M. Lafitte.

Par autre jugement du même tribunal, en date du même jour, le sieur Léonard Bernard, restaurateur, rue Confort, 5, a été aussi déclaré en faillite. — Syndic, M. Lafitte.

Le tribunal de commerce, par jugement du 17 mars, a déclaré en faillite Mme veuve Boy, marchande-lingère, rue Confort. — Syndic, M. Chevillard.

Mme Jeanne Gauthier, femme Forestier, orfèvre, Galerie de l'Argue, a été déclarée en faillite, par jugement du même jour. — Syndic, M. Chevillard.

Par jugement du même jour, 17 courant, le sieur Guerrier, boulanger, rue de la Gerbe, a été pareillement déclaré en faillite. — Syndic, M. Chevillard.

MM. Cladière et Comp^{te}, marchands de toile, place Saint-Nizier, ont été déclarés en état de faillite, par jugement du tribunal de commerce, en date du 18 mars courant. — Syndic, M. Laforge.

Dimanche dernier, la caisse d'épargne a reçu de 778 déposants la somme de 37,492 fr. Elle a

FEUILLETON

Les Conscrits.

Depuis trois jours, la ville de Lyon et un pêle-mêle de bons et mauvais numéros qui se promènent bras dessus, bras dessous, après s'être préalablement habillés de rubans tricolores.

Ajoutez à cela les compagnons charpentiers qui ont fait la nôce tous ces jours pour fêter St-Joseph, leur patron, et vous aurez une idée du bruit qui se fait tous les soirs, très-tard, dans les rues de Lyon.

Nous pardonnons de bon cœur à nos faturs marchands en herbe. Pauvres jeunes gens! cela n'arrive qu'une fois.

Un élan militaire, un transport guerrier s'est emparé de notre jeune population. Elle a pris la loi du recrutement en bonne part, et elle s'est faite soldat en chantant à tue-tête l'air de la *Dame Blanche* :

Ah! quel plaisir d'être pioupiou!

remboursé 30, 285 fr. à 100 personnes; 58 nouveaux livrets ont été remis.

Samedi dernier, la condition des soies a placé son numéro 655 du mois courant.

Les fâcheuses nouvelles d'Amérique ont ralenti le mouvement qui semblait vouloir s'opérer dans les affaires en soie, et la semaine dernière n'a pas été sous ce rapport, plus favorisée que les précédentes.

Le 21 de ce mois, dans la matinée un vol a été commis au préjudice de M. L*** demeurant rue Bourg-Chanin 27, ce vol consiste en une paire de boucles d'oreilles, trois bagues, plusieurs vêtements à l'usage de femme, et 3 pièces de 20 fr. le tout était renfermé dans un tiroir de commode. Les malfaiteurs ont choisi le moment où Mad. L*** a quitté sa maison pour quelques instants, et dont elle avait par négligence laissé la porte non fermée.

Le même jour, un vol d'une somme de 50 fr. a été commis à l'aide d'effraction dans une malle, au préjudice d'un ouvrier logé rue Bourg-Chanin, 22; les auteurs de ce vol sont inconnus.

Un Marchand tenturier le S. L... a eu ces jours dernières, sa montre enlevée, en traversant la Galerie de l'Argue, cette montre est en or et a répétition.

Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, un vol a été commis à l'aide d'effraction, dans les caves de trois locataires de la maison n. 17, rue Bodin.

Ce vol consiste en 200 bouteilles de vin bouché et plusieurs bandes de savon.

Le 24 de ce mois, à dix heures du matin, le

Le jeune tourlourou toisonne en ce moment; ont récolté de toutes parts de la graine de héros.

Cette année, comme toujours, c'est le sort qui a désigné ceux de nos gaillards de vingt et un ans que leur conformité appelle à défendre le drapeau national. En attendant les promenades sentimentales de la faction et les rêves agités du bivouac, ils jouissent bruyamment de leur reste d'habit bourgeois.

Quand le schako aura détrôné le chapeau rond, ils porteront l'épaulette aussi vaillamment que d'autres, et ils sauront amasser de la gloire à un sou par jour. La guérite ne les effraye point; la gamelle n'est pas pour eux un épouvantail.

Voyez-les se disposer à la vie de garnison; entendez-les célébrer en chœur la consigne et les patrouilles, les parades et la manœuvre en douze temps; ils savent déjà sur le bout du doigt les avantages qui les attendent auprès des bonnes d'enfants, et la chanson de : *Guernaguer que tu m'affliges*.

La Croix-Rousse, la Guillotière, Vaise et les Broteaux sont jonchés de bandes fleuries. Ces faturs Leonidas, harnachés de bouquets, affichent

sieur Ajan, âgé de 42 ans, ouvrier menuisier, demeurant rue Noire, 8, est tombé accidentellement du 2^{me} étage de cette maison et s'est cassé les deux jambes. Il a été de suite transporté à l'Hôpital.

EXTRAITS DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

— Le ministre de la guerre vient de décider qu'un de nos artistes les plus estimés serait envoyé à Mazagan, et chargé d'exécuter, aux frais du département de la guerre, un tableau destiné à reproduire sur la toile le nouveau fait d'armes dont s'honore notre histoire militaire.

Cet tableau a sa place marquée au musée de Versailles, à côté des pages glorieuses que notre occupation de l'Algérie nous a permis d'ajouter à tant d'autres.

L'héroïque défense de Mazagan a excité l'admiration jusqu'à l'étranger. *Le Courrier* de Bruxelles annonce qu'une souscription est ouverte dans ses bureaux pour contribuer au monument qui doit consacrer le souvenir de ce beau fait d'arme.

Les détenus militaires du Fort-des-Vingt-Quatre-Heures, à Alger, viennent d'adresser au roi une pétition pour supplier S. M. de leur accorder la faveur de faire la campagne contre Abd-el-Kader. Ces militaires espient de simples délits, et brûlent de les laver dans le sang des Arabes. Nous ne pouvons prévoir s'ils obtiendront l'honneur de se réhabiliter sur le champ de bataille; mais le sentiment énergique avec lequel ils en expriment le désir mérite du moins d'être signalé.

On lit dans l'*Inverness-Courier* :

les décrets du destin à leur égard, et une gaieté affranchie de toute discipline. Ils font ainsi leurs adieux au pôt-au-feu paternel. C'est par des cris joyeux qu'ils se préparent aux douceurs de la ration et du fourniment.

Il en est parmi ces insoucieux jeunes qui se montrent avec une bannière en tête, en singeant au bruit d'un tambour enrhumé et d'un fifre malade, les marches accélérées du régiment. Ceux-là prennent un avant-goût de la buffeterie et du pas militaire. Ils sont plus fiers alors que des triomphateurs qui monteraient au Capitole, et c'est avec beaucoup de peine qu'ils parviennent à porter le vin qu'ils ont bu en l'honneur du briquet et à la gloire de la giberne.

A ceux que le hasard a choisis se mêlent ordinairement les privilégiés de l'urne municipale. Comme les autres, ils ont leur numéro sur le front, encadré de faveurs bariolées, d'immortelles et de pompons. Ils hurlent, ils vocifèrent comme leurs frères de contrôles, comme leurs compagnons de classes.

Les partants embrassent avec effusion ceux qui restent; les restants régalaient avec leurs économies

Dans les environs d'Huddersfield, il y a un homme qui dort depuis trente-sept semaines. On a tiré des coups de feu dans sa chambre, on lui a ouvert les veines sans que ce dormeur ait fait le moindre mouvement, quoique sa respiration et son pouls soient très-réguliers.

Samedi dernier, la gendarmerie de Vienne, un escadron du 4^e de chasseurs, le juge d'instruction et le sous-préfet se sont transportés aux Roches-de-Condrieu pour rétablir l'ordre troublé par plus de deux cents femmes armées de pelles, de pioches et de pierres, à dessein d'empêcher la construction d'un nouveau cimetière qui froissait quelques intérêts particuliers.

Dans l'espace de quinze mois, c'est la deuxième révolte en jupons au même lieu que nous avons à signaler. La fureur des femmes était telle que les travaux étaient renversés à mesure qu'on les élevait. Quelques-unes parlaient de mourir sur la place plutôt que de céder le terrain. L'arrivée de la force armée a pu seule mettre un frein à leur rage de démolition. Plusieurs mandats d'amener ont été lancés, et maintenant un assez bon nombre de femmes et d'hommes, regardés comme instigateurs, sont écroués à Vienne.

Dans la nuit du dimanche au lundi, deux charpentiers s'étant pris de querelle dans un cabaret, l'un d'eux a porté à son adversaire plusieurs coups de couteau et s'est mis en fuite. Poursuivi à l'instant même, il a été arrêté sur le pont de Condrieu et ramené dans la prison de Vienne.

Le blessé a succombé le lendemain à la gravité de ses blessures, à l'hôpital de Condrieu.

— Le 15, une femme, âgée de 76 ans, la nommée Philiberte Belin, veuve Jantet, de Tournus, a été brûlée dans sa chambre. Le feu qu'elle avait mis dans un chauffe-pieds prit à ses vêtements, et lorsque la fumée fut aperçue par les voisins, cette malheureuse était depuis long temps asphyxiée.

On écrit de Poitiers, le 14 mars :

Deux gendarmes de la brigade de Mansles, les nommés Couste et Villate, partis hier matin pour leur ronde accoutumée, ont rencontré sur la commune de Couture un individu qui chassait. Ils se sont dirigés vers lui, et le braconnier les ayant aperçus, a gagné les genêts dont il était proche, et s'y est caché. Les gendarmes, arrivés près de lui, ont reçu chacun un coup de feu presque à bout portant, et leurs blessures laissent peu d'espoir sur leur guérison.

Le sieur Couste, au cri de mort jeté par son camarade, s'est traîné jusqu'à lui pour le secourir, et, dans ce moment, l'assassin qui était resté là lui a asséné un coup de son fusil qui s'est brisé. Le gendarme Couste a eu le courage de saisir cet homme et de le terrasser; il pouvait user de son sabre; il a eu la générosité d'épargner son meurtrier. Les forces l'abandonnant, il a demandé du secours : loin d'en trouver, les témoins de cette scène sanglante se disposaient à prêter main-forte à l'assassin. Une personne plus généreuse a empê-

ceux qui partent; c'est une fraternelle communauté de sentiment, c'est une égale mise de fond de tendresse, de vin rouge, de fromage blanc et de poignées de main.

N'avez point peur qu'ils songent à la Bérésina, à Moscou, et aux crocodiles du Nil. Leur cœur bat au contraire au souvenir d'Austerlitz et d'Iéna. Les compresses de l'ambulance n'intimident point leur courage; ils auront le schnick de la vivandière pour leur faire oublier le bras ou la jambe laissés dans la bagarre.

La caserne leur paraît une hôtellerie où l'on joue à la drogue, où l'on jase du pays et de la payse avec le camarade de lit. Les chevrons de caporal et les honneurs de l'Hôtel des Invalides forment dans le lointain la perspective de tous ces compagnons de chambrée.

Ils s'attendent bien à manger de la vache enragée et du pain de munition; mais ils se consolent par les moustaches qu'ils auront le droit de porter et les épisodes si variées des nuits du lit de camp.

Le conscrit français est peut-être en ce moment l'homme le plus heureux de France et de Navarre.

ché une pareille atrocité. Les deux gendarmes sont pères de famille et justement estimés; l'assassin, âgé de dix-huit à dix-neuf ans, a montré du sang-froid et ne paraît pas étonné; il est entre les mains de la justice.

— Un des cabarets de la Courtille, le salon du Sauvage, a été mercredi, vers huit heures du soir, le théâtre d'un assassinat. Une jeune revendeuse des Halles, la nommée Victorine Lelong, frappée d'un coup de couteau dans la région du cœur, est tombée sans connaissance sur le parquet, au milieu des danses et du bruit de l'orchestre.

Transportée immédiatement à l'hospice Saint-Louis, cette malheureuse, malgré les secours des gens de l'art, rendait à minuit le dernier soupir.

Un individu, signalé par la clameur publique comme l'auteur de ce meurtre, le nommé Robillard, vient d'être mis en état d'arrestation.

— Un jeune homme de vingt ans, Marie Renoult, a comparu le 16 devant la cour d'assises de Chartres, accusé d'avoir donné la mort à une jeune fille de St-Léger, nommée Céline Decourty. Renoult a avoué qu'il avait étouffé sa victime en cherchant à consommer sur elle un infâme attentat. Les débats ont établi qu'il lui avait volé 21 fr. après qu'elle eut rendu le dernier soupir. Sur la déclaration du jury, la cour a condamné Renoult à la peine de mort.

— On écrit de Chauny (Doubs) :

Nous venons d'être témoins d'un phénomène digne de fixer l'attention des naturalistes. Une femme est accouchée d'un enfant du sexe féminin dont le corps offre, dans la partie supérieure, les apparences de l'espèce canine, et, dans la partie inférieure, celles de l'espèce humaine. La tête et les bras sont entièrement couverts de poils, et leur conformation ne peut laisser aucun doute.

— Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, un bâtiment, déjà élevé de trois étages sur une étendue de terrain d'environ quarante mètres, que M. Combalot, brasseur, faisait construire rue Notre-Dame-des-Champs, 16, pour augmenter son établissement, s'est écroulé entièrement dans toute sa longueur. Une partie des berceaux de cave s'est enfoncée au même instant. On attribue cet événement à un vice de construction. Du reste, l'incure à laquelle il a eu lieu a empêché d'autres malheurs. La brasserie était fermée et personne n'a été blessé.

Le conseil municipal de la Seine vient d'arrêter que la route royale n^o 1, de Paris à Calais, serait pourvue de trottoirs, avec accotements empierrés. Cette grande entreprise est évaluée à la somme de 280,270 fr., y compris 43,000 fr. à valoir pour dépenses imprévues.

La Reine vient d'envoyer deux lots magnifiques à la loterie qui s'est organisée à Strasbourg dans le but de subvenir aux besoins de l'institution créée pour enseigner des professions aux jeunes Israéli-

Sa mère pleure, son amoureuse se désole, ses amis le regrettent, et il tient tête à tout; la gloire le soutient, l'espérance le ranime; il sait qu'il est un jeune arbrisseau qui a besoin de mûrir au soleil du champ de Mars.

Parmi ces Turennes imberbes que vous voyez défiler, il n'en est aucun qui ait songé à solliciter le conseil de révision. Il aurait trop de honte à spéculer sur ses pieds plats ou sa vue courte; il lui faut de la renommée à tout prix: ses dents sont impatientes de mordre dans la cartouche du combat.

Le conscrit qui alimente les cadres de l'armée, prend aujourd'hui ses ébats dans la vie privée; demain, quand il sera en sentinelle, il croisera les armes et criera aux trouble-fêtes de la prospérité publique.

— On ne passe pas!

Lorsqu'il aura six mois de service, on l'enverra en Afrique, et au besoin il fera du poste où il sera un nouveau Mazagan. Le sang français coule dans ses veines.

tes pauvres du Bas-Rhin.

Le foyer de l'Opéra était avant-hier en émoi; il n'était bruit que d'un duel imminent entre un jeune pair de France et le mari d'une chanteuse. Des voies de fait exercées par le mari rendaient la rencontre inévitable. Elle a eu lieu ce matin, et la jeune excellence a reçu un coup d'épée à la main. (L'Union.)

On assure que la chambre des pairs va se réunir pour décider si elle donnera l'autorisation de poursuivre deux de ses membres impliqués dans un duel, l'un comme acteur, l'autre comme témoin. C'est sur la demande du ministère public que cette réunion doit avoir lieu. La rencontre dont il s'agit, et dont nous connaissons tous les détails, ne touchait en rien à la politique, mais bien à la police des coulisses de l'Opéra. (ECHO FRANÇAIS.)

INCENDIE DES MINES DE LA COMMANTERIE.

Nous recevons les affligeants détails qui suivent sur un incendie qui a éclaté dans une exploitation de charbon du département de l'Allier :

« Dans la matinée du dimanche 15, on aperçut un peu de fumée dans les travaux inférieurs, un étage au-dessous des galeries.

« On prit quelques précautions, mais sans soupçonner un danger réel, car depuis 24 ans (1816) que dure l'incendie partiel que nous avons vu, on a toujours repoussé avec succès le feu dans la partie de la houillère qu'on lui avait abandonnée. Dans la soirée, la fumée se fit jour par un des puits éloignés de la tranchée; on essaya de boucher le puits, mais une heure après, à cinq heures, des flammes effrayantes se firent jour, arrivèrent à la tranchée, et on peut dire qu'en quelques secondes l'embranchement devint général, et peu d'heures après, quoiqu'on comblât les puits avec toute l'activité possible, feu ou fumée sortaient par tous les puits sur une étendue de 500 mètres, et par tous les orifices des galeries qui pénétraient dans ce magnifique cube de charbon. Ni une éruption du Vésuve ni aucun incendie ne peuvent donner une idée de cet affreux spectacle.

« Vous sentez bien que les pompes, quoique arrivées de suite, furent inutiles. Le zèle des autorités de l'arrondissement n'a pas fait défaut. Avertis par des estafettes, le préfet, les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées sont arrivés au bout de quelques heures, mais tous les efforts ont été jusqu'à présent stériles. Hier, la journée a été employée à un nivellement pour amener d'une lieue de là, par une rigole, les eaux d'un ruisseau pour inonder les travaux. On ignore encore si cette opération est exécutable.

« On ne peut connaître la cause immédiate de cet événement désastreux. Voici la version la plus probable. On venait d'achever une magnifique galerie de 400 mètres, dans un étage inférieur, et où on aurait pu, à la première demande, placer cent nouveaux piocheurs. La galerie passait sous un angle des anciens travaux. Il paraît qu'un éboulement a eu lieu, et que l'activité du courant d'air a rapidement propagé l'incendie.

La perte est immense pour MM. Rambourg et pour le pays. Les flammes ont toujours la même activité. On craint que les écuries ne disparaissent dans un gouffre de feu. »

On lit dans le Capitole :

Voici la liste exacte des bâtiments à vapeur, tous de la force de 220 chevaux, qui vont être lancés en 1840 : le *Pluton*, du port de Brest; l'*Asmodée*, de Lorient; l'*Infernal*, de Rochefort; le *Gomez*, du même port; et le *Ténare*, de Toulon. Total, 5 bâtiments de la force de 1,100 chevaux.

On assure que les régiments qui doivent quitter prochainement la garnison de Paris sont les 14^e, 28^e, 33^e, 58^e de ligne et 18^e léger; ils seront remplacés par les 18^e, 57^e, 63^e, 66^e de ligne et 21^e léger. Le 3^e hussard remplacera le 2^e de la même arme.

Le 21^e léger doit être transformé en chasseurs d'Afrique. (idem.)

Le *Courrier de la Moselle* rapporte ce qui suit : « Un incendie considérable, dont on ne s'est aperçu que tardivement, vient d'éclater dans les bois de Fleur-Moulin et de Villecey, et d'en consu-

mer 64 hectares. Une famille de notre ville en perd 34, la commune de Villecey 30. On évalue la totalité du dommage à 80,010 francs. Le feu, qu'on ne peut attribuer qu'à la malveillance, a pris dans l'intérieur du bois et à cent pas environ de la plaine. Cet incendie a eu lieu la semaine dernière. »

Dans les premiers jours de la semaine, un habitant de la commune de Housseras (Meurthe), étant rentré chez lui pendant la nuit, trouva dans son domicile un individu avec lequel sa femme entretenait des relations criminelles. Le mari, saisissant une hache, fendit avec cette arme la tête du coupable. L'auteur de ce meurtre est dans les prisons d'Épinal.

Nous lisons dans le *Journal de Saint-Sever*, du 15 : « On a trouvé jeudi soir, sur le chemin d'Aire à Barcelonne, un homme fortement attaché des pieds et des mains à un arbre. Il avait un baillon et un vieux mouchoir lié sur les yeux. Délivré au même instant, cet homme, qui est le nommé Julien Trétilz, n'a pu donner aucun renseignement sur ceux qui l'avaient mis dans cette position fatigante, sinon que c'étaient trois individus dont il n'a pu voir la figure, et qui, après l'avoir ainsi baillonné et garrotté, lui ont enlevé une somme de 254 fr »

— Le Joyen de notre armée, Antoine Delpuech, vient de mourir dans la commune de Saint-Cernin (Cantal) à l'âge de 120 ans. Antoine Delpuech avait servi pendant la guerre de la succession d'Autriche, sous les ordres du maréchal de Saxe. Le 11 mai 1745, il combattit à Fontenoi, et resta lui-même de sa compagnie, commandée par Jean de Calonne. Le souvenir de cette mémorable journée était toujours resté présent à son esprit ; et dans les dernières années de sa vie, il en parlait avec le même feu, la même précision dans les détails, que s'il se fût agi d'un fait tout récent. Il n'y a pas trois ans qu'on le voyait encore se livrer aux plus pénibles travaux de l'agriculture. Quoique le bourg fut éloigné de son village de plus d'une lieue, il s'y rendait à pied tous les dimanches pour entendre la messe ; et chose bien surprenante dans un âge aussi avancé, il a conservé l'entier usage de toutes ses facultés intellectuelles. Le Roi avait accordé à Delpuech, sur sa cassette particulière, une pension qu'il faisait régulièrement acquitter tous les six mois, et qui suffisait pour le mettre à l'abri du besoin.

A LA BRAVE ARMÉE D'AFRIQUE.

LES HÉROS DE MAZAGRAN.

Des plaines où tomba l'escadron de tes braves,
Par le fer, le canon et tes brûlantes laves,
Moissonnés sans effroi ;
Où la mort étouffa sous ses ailes funèbres
L'aigle de Waterloo, perdu dans les ténèbres
Cambronne, lève-toi !
Avec les généraux, tes légions rapides,
Tes soldats d'Italie, au front des Pyramides
Suspendant ton drapeau ;
Lève-toi, Bonaparte, empereur que la gloire
Sacra dix ans d'avance, en sonnait ta victoire
Aux champs de Marengo !
Debout à mes accords, géant de la bataille !
Qui disait au soldat, à travers la mitraille :
« C'est bien ! je te fais roi ! »
Dont l'astre, par un sort impossible à comprendre,
S'éteignit dans l'exil où nous laissons ta cendre !...
Grand homme, lève-toi !...
Sur tes pas tu voulais des âmes aguerries,
A la gueule d'airain de trente batteries
Emportant un rempart ;
De braves compagnons, au son de la parole,
Balayant l'ennemi, broyant un pont d'Arcole
Devant ton étendard !...
Enfin ! voici trouvés sur la rive africaine
Les hommes qu'il te faut, immortel capitaine,
Les Français d'autrefois !
Bloqués entre ces tours, ces créneaux en ruine,
Héros du Mont-Thabor, la main dans ta poitrine.
Compte-les ! — cent-vingt-trois !...
Le chef qui les conduit, de ces remparts débilés,
Pour tous ses compagnons ferait des Thermopyles,
Nouveau Léonidas. [garde !
Ne crains pas pour l'honneur ! Regarde encor, re-

Le soldat d'aujourd'hui, comme ta vieille garde,
Meurt et ne se rend pas.

Le signal est donné. Dans un brûlant nuage,
La poudre, enveloppant la scène du carnage,
Déroberont notre sort :

On ne voit que les feux brisés du cimetière,
Que les éclairs blafards de ces foudres de guerre
Qui vomissent la mort...

Quatre jours repoussant les soldats du prophète,
Qui viennent par milliers contre la baïonnette
Briser leurs yatagans...

Oh ! si tant de courage enchaîne la victoire,
On croira lire un jour la fabuleuse histoire
D'un peuple de géants !...

La victoire ! Français, mais c'est votre compagne !...
La voilà qui foudroie et chasse à la montagne
L'Arabe mutilé,

La voilà parmi vous ! Palpitante, elle arbore
De tes sanglantes mains le drapeau tricolore
Sanglant et morcéé.

Salut, noble bannière, orgueil de la patrie,
Balançant tes lambeaux sur la brèche affaiblie !
Salut ! drapeau vainqueur !

Et vous, dignes héros, déchirés par les balles,
Dont les noms glorieux vivront dans nos annales,
Fils de la France, honneur !!!

(*Caïtote.*) HECTOR DE CALLIAS.

TRIBUNAUX.

Mendiant suspect.

Foigné est prévenu de mendicité et de port illégal d'un uniforme. En prenant place sur le banc, il tire de sa poche un petit sac plein d'écus, qu'il se met à compter sur le bureau du greffier, et qu'il dispose en piles, comme le ferait un caissier.

M. le président. — Qu'est-ce que vous faites-là ? Quel est cet argent que vous comptez ?

Le prévenu. — C'est argent c'est mes avocats... il y a là 400 fr., ce qui a fait quatre cents raisons pour prouver que je n'ai pas demandé l'amône.

M. le président. — Ce ne serait pas une raison... Les agents qui vous ont arrêté ont déclaré que vous entriez dans les maisons pour mendier, et qu'afin de mieux exciter la compassion, vous aviez revêtu une veste de marin.

Le prévenu. — Qu'ils montrent donc autant d'argent que moi, vos agents... Ils seraient peut-être bien embarrassés... Je leur z'en défie... Ah ! mais je leur z'en défie !

M. le président. — Pourquoi portiez-vous une veste de marin ? C'est un costume qui n'est pas le vôtre.

Le prévenu. — Tous les costumes sont les miens... esuis marchand d'habits, autorisé, patenté, reconnu, breveté par le roi et par M. le préfet de police.

M. le président. — Eh bien ! qu'est-ce que cela prouve ?

Le prévenu. — Un petit moment que je vous explique : vous sentez bien que moi qui vends des habits, je ne vas pas m'amuser à en faire faire pour moi ; je prends dans ma marchandise le premier qui se présente. Un jour c'est un habit noir, un autre jour une blouse de roulier, une fois une redingote, une autrefois une veste. Ça dépend de ce que j'ai dans mon magasin. J'endosse chaque habit à son tour, comme ça je n'en use aucun ; je les vends toujours le même prix et j'économise la façon d'un tailleur ; c'est un calcul d'économie que j'ai imaginé. Ce jour-là, j'avais pris une veste.

M. le président. — Ce que vous dites est invraisemblable ; vous deviez bien savoir que vous n'aviez pas le droit de porter une veste d'uniforme ; et puis, je vous ferai observer que vous n'aviez pas de paquet d'habits quand on vous a arrêté.

Le prévenu. — C'était un dimanche, si vous voulez bien me le permettre. Est-ce qu'on travaille le dimanche ? Ah ça, je vous demande un peu pour quelle raison j'aurais été mettre une veste de marin ? Voilà-t-il pas un bel honneur ? Si j'avais voulu faire ma tête, j'aurais mis un habit de général ; mais une méchante veste de marin échoué, comme c'est flatteur !

M. le président. — Si c'était pour mendier, vous aviez très-habilement choisi.

Le tribunal renvoie Foignet de la prévention de mendicité, et le condamne à trois jours d'emprisonnement pour port illégal d'une veste d'uniforme.

PRÉAUX.

Le chapitre des indispositions entrave toujours le grand opéra, puisque dans l'espace de neuf jours, dernier époque où l'on nous a joué *Robert*, nous n'avons eu la *Juive* que mardi seulement. La grippe fait de grands ravages chez nos artistes.

Tous nos chanteurs de l'opéra
Sont plus qu'à demi morts déjà.

Voilà à peu près trois mois que cela dure, l'on dirait que c'est une consigne pareille à celle que suivent les chœurs dans le *Postillon de Lonjumeau*, lorsqu'ils disent, en parlant du premier sujet :

Suivons le plan qu'il a formé
Que chacun soit très-enrhumé.

Heureusement dans 26 jours la clôture de l'année théâtrale ; espérons que la contagion ne gâtera pas nos nouveaux artistes, et que quelques bouquets de violettes, de bourache et de chien-dent, guériront tout-à-fait nos illustres malades. A propos, il y a des sujets de la troupe que nous possédons qui vont en Belgique ; pourvu que nos voisins du nord n'aillent pas nous accuser de leur avoir fait passer de la contrebande. Mais revenons à nous-même, ils feront comme ils voudront.

Dimanche l'on nous a donné une tragédie et la *Reine d'un jour* qui n'a pas eu plus de succès à la seconde qu'à la première audition. Nous soutenons que cette partition est le plus faible ouvrage d'Adolphe Adam ; on y retrouve à chaque instant d'anciennes connaissances à qui l'ont peut ôter son chapeau, tel que diverses réminiscences du *Postillon de Lonjumeau*, plusieurs du *Brasseur*, entre autres le chœur des soldats du 2e acte ; il était permis à M. Adam de se reproduire, mais ce que nous ne lui pardonnons pas, c'est d'avoir pris tout un motif de la danse du *Dieu et la Bayadère*. Décidément il a fait cet ouvrage au galop et pourtant il pouvait réussir, puisqu'il a réussi à Bordeaux. — Le rôle de Marcel est bien joué par M. Roland, mais il est écrit beaucoup trop haut pour sa voix. Garbet a passablement chanté le rôle du comte d'Elves. André fait rire, mais si le chant national (le vaillant puritain), avec accompagnement de cœurs, était chanté comme il doit l'être ses couplets, produirait de l'effet. D'ailleurs, M. André ne peut pas chanter les basses comiques et le rôle de Trumbel en est une. — Mesd. Sandéliou et Desvignes s'acquittent fort bien de leurs personnages, nous n'en disons pas autant de Mlle Joly ; reine d'Angleterre ou grisette, c'est toujours le même jeu. Cette prima-dona devrait se tenir droite en scène et ne pas condamner sa tête à ce mouvement perpétuel qu'elle lui fait subir à chaque note, en la laissant aller d'une épaule sur l'autre et soigner un peu son chant.

Mardi. — La *Juive* ; cette représentation a laissé beaucoup à désirer ; les honneurs de la soirée ont été pour M. Pouilley, que l'on commence à apprécier. Mlle Rieux jouait la *Juive* pour la première fois et y a mis de l'hésitation. Mlle Joly n'y a rien mis du tout. Le ténor numéro 1 y a mis ce qu'il a pu ; il a chanté fort mais pas toujours juste. Roland a su vaincre les difficultés qu'offre le rôle de Léopold. Les chœurs et l'orchestre se sont fait remarquer.

Le Gymnase travaille activement ; il nous donnera encore demain deux pièces nouvelles. M. David et Mlle Daras ont déjà donné plusieurs représentations sur ce théâtre ; mais ce qu'il y a de plus surprenant ce sont les tours incroyables de MM. Larrance, Cottrell et Schmith ; c'est à ne pas s'en faire une idée, aussi, nous invitons nos lecteurs qui aiment à rire et à voir des choses extraordinaires, à prendre leurs billets de bonne heure les jours où les trois disloqués d'anglais feront leurs exercices, il n'y aura pas place pour tout le monde.

CH. BERTAUD.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

(*Gaz. Tri.*)

Fr. PAR AN
Pour Paris.**LE CAPITOLE,**48 Fr. PAR AN
P^r les Dép.

JOURNAL PARAISSANT TOUS LES JOURS.

Principes Politiques :

LA LIBERTÉ de la France et sa GRANDEUR.

LA LIBERTÉ, mais pour tous les citoyens français, tous éligibles, tous électeurs, tous égaux devant la loi.

LA GRANDEUR, mais comme avant Waterloo, avec notre position de puissance du premier ordre et nos frontières naturelles du Rhin.

En résumé, à l'intérieur, à l'extérieur, la FRANCE libre et forte, l'intérêt du PEUPLE et le souvenir de NAPOLEON.

On s'abonne directement, et par correspondance, au Bureau du *CAPITOLE*, rue Saint-Pierre-Monimartre, 17; chez les principaux Libraires, et à tous les bureaux de Poste et de Messageries sans augmentation de prix. (Toute demande doit être affranchie.)**ANNONCES.**

LIBRAIRIE.

OMNIBUS

DU CITADIN ET DU VOYAGEUR,

POUR CONNAITRE

Le Prix des Courses en Fiacre, Cabriolet, Omnibus, et le stationnement de ces diverses voitures;

AUGMENTÉ

De la liste des Messageries pour tous pays, Bateaux à vapeur sur le Rhône et la Saône, Chemin de fer, etc.,

Et de celle des Hôtels, Bains, Cafés, Théâtres, Cabinets littéraires, Musées, Bibliothèques, Tribunaux, Administrations, autres établissements utiles;

Avec un petit Indicateur des principaux Négociants.

IN TRENTE-DEUX. PRIX : 50 CENTIMES.

EN VENTE, à la Librairie de Chambet aîné, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

MANUEL GÉNÉRAL

De comptabilité financière, administrative, civile et commerciale;

SUIVI

DE LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE

DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS,

ARRONDISSEMENTS ET CANTONS DU ROYAUME,

AVEC LA DÉSIGNATION DES BUREAUX DE POSTE, DES RELAIS ET DE LA POPULATION,

EN VENTE:

A la Librairie de CHAMBET aîné, Quai des Célestins.



Fabrique et dépôt d'ombrelles et de parapluies à des prix très-modérés, grande rue Mercière au coin de l'allée de l'Argue.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois.

A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

SOMMÉ,

BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon,



Ci-devant rue Saint-Martin, 42, à Paris, désirant se fixer à Lyon et voulant se faire une clientèle en achetant et ne vendant qu'au comptant, prévient le public qu'il peut donner les chaussures les mieux conditionnées aux prix suivants :

Bottes de premier choix, faites d'avance, à toute épreuve.	18 f. » c.
Bottes de même qualité de commande, fortes ou fines.	19 »
Bottes en veau suisse, dit <i>castor</i> .	22 »
Remontage fin ou fort.	13 »
Ressemelage de bottes.	6 50
Souliers pour hommes, de 7 à.	9 »
Souliers d'enfants à la russe ou autres, de 5 à.	5 »
Souliers pour dames, escarpins en chèvre.	5 »
Souliers forts en veau ou en chèvre.	5 50

On peut visiter la marchandise, et l'on verra qu'il n'y a qu'une forte vente qui puisse encourager le sieur SOMMÉ à donner des bottes à ce prix.

A LOUER OU A VENDRE.

Jolie petite maison à louer ou à vendre, située Montplaisir, près de la Guillotière, route de Grenoble.

S'adresser à M. Rivière, au dit lieu.

On donnera toutes les facilités pour les paiements

A VENDRE DE SUITE,

Un fonds de cabaret, jouissant d'une belle clientèle, situé sur le plateau de la Croix-Rousse. S'adresser au bureau du journal.

CARLIER aîné, ayant été teneur de livres, pendant environ huit ans, dans la maison de MM. Favre et Comp., rue du Caire, n. 30, et dans celle de MM. Javal et Comp., rue du Faubourg Saint-Martin, n. 82, à Paris, pouvant justifier de sa capacité, moralité et probité, désire trouver un emploi dans sa partie, soit pour quelques heures de la journée, soit pour l'emploi de tout son temps. S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du journal.

AVIS AU PUBLIC.

M. Rousseau, du Gymnase, a l'honneur d'informer le public que son magasin de travestissement pour soirées et bals, vient d'être augmenté d'un grand nombre de dominos et costumes de modes sur les gravures les plus récentes des bals de l'opéra. On pourra commander chez lui des costumes qui seront confectionnés dans les 24 heures, place du Plâtre, 16, au 2^{me} à Lyon.

N. B. Grand assortiment de Masques.

FONDS A VENDRE

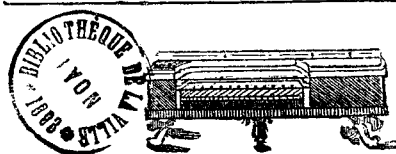
Un fonds d'auberge réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle située cours Lafayette. S'adresser au bureau du journal.

FONDS DE CAFÉ-CABARET à vendre, pour cause de décès, très bien décoré et très bien achalandé, situé rue de la Reine.

Pour les plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal.

CARNAVAL DE 1840.

Nous recommandons à nos lecteurs, le nouveau magasin de costumes de bals, pour dames, tenu par Mad. Herguez, rue de la Préfecture, 10, à l'entresol. On y trouvera dominos, habits de caractères en tous genres et dans les goûts les plus nouveaux. Mad. Herguez, se charge de faire confectionner tous les costumes qui seront commandés.

**A VENDRE.**Un beau PIANO D'ERARD, à 6 octaves, s'adresser à M. Bader, rue des Bouchers 26 au 1^{er}.**GUÉRISON**

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice dans le sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif-Végétal de Séné.

Extrait du Codex Medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FR. LE 1/4.

S'adresser à LYON à la PHARMACIE de la rue du PALAIS-GRILLET, n. 25.

A SAINT-ÉTIENNE, à la PHARMACIE-CHERMEZON, rue de la COMÉDIE.

MALADIES**De Poitrine.**

GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épaulements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Stéchas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenin, rue Palais-Grillet, 25, à Lyon.